



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Santé publique

Question écrite n° 39258

Texte de la question

M Bernard Bardin appelle l'attention de Mme le ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille, sur les problèmes que pourrait poser la libre circulation en Europe des produits sanguins, prévue pour le 1er janvier 1993. Il lui demande de lui indiquer les mesures qu'elle entend prendre afin que les principes de base de la transfusion sanguine française puissent être respectés, évitant ainsi sur le territoire de la République française et en Europe tout trafic incontrôlé de sang.

Données clés

Auteur : [M. Bardin Bernard](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39258

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 1988, page 1622